

Rentrée scolaire 2023

Collège Jean Mermoz (Lyon 8^{ème})



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Les chiffres de la rentrée 2023

500 M€

de budget global pour les collèges entre 2021 et 2026 (investissement et fonctionnement)

119 collèges

> 82 collèges publics

> 37 collèges privés sous contrat

2,9 millions

de repas servis

Objectif : 75% à 100%

de produits biologiques

et 50% de produits locaux
dans les restaurants scolaires

3

3 nouveaux collèges réalisés depuis le début du mandat (Simone Veil à St Priest, Gisèle Halimi à Lyon 7, Gilbert Chabroux à Villeurbanne)

2

nouveaux projets de collèges à venir à Vénissieux/
Saint-Fons et Albigny sur Saône.

10

opérations de rénovation énergétique en cours et à venir

70 000

collégiennes et collégiens au total

26 000

demi-pensionnaires dans les collèges publics

Le collège Jean Mermoz

Le collège Jean Mermoz a été construit en 1958. D'une capacité de 300 élèves, il est implanté sur un territoire la politique de la ville qui bénéficie d'une importante rénovation urbaine et engendre de nouveaux besoins en matière de démographie scolaire.

Une dynamique exemplaire de mixité et d'attractivité

Le collège s'inscrit dans le projet de Cité éducative de Lyon 8ème labellisé en 2019. L'établissement est classé en réseau d'éducation prioritaire (REP) et fait partie la Cité éducative du 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Il dispose d'un parcours d'éducation artistique et culturelle avec une classe à horaire aménagés arts plastiques (CHAAP) et accueille 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) d'élèves présentant un handicap, en partenariat avec la fondation Richard attenante au collège.

Grâce à une forte dynamique engagée, notamment avec les parcours spécifiques et grâce à un écosystème éducatif mobilisé, le collège connaît une amélioration de 7,2 % de l'indice de position sociale (IPS*) de 2019 à 2022, ce qui en fait un exemple pour le développement de la mixité sur le territoire de la Métropole de Lyon.

* L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. La première version de l'IPS a été publiée en 2016.



© Laetitia Latapy

La fondation Richard

Depuis 1854, la Fondation Richard aide les personnes en situation de handicap moteur à s'insérer dans la vie sociale, les accueille et accompagne dans leurs parcours de vie. Elle propose différentes structures pour les adultes ou les enfants.



© Laetitia Latapy

Le projet d'extension et de restructuration

En mai 2023, le conseil de la Métropole a délibéré un programme d'extension à 600 élèves et de restructuration avec la création d'une demi-pension pour le collège Jean Mermoz. Ce programme d'extension et de restructuration du collège s'inscrit dans les enjeux de poursuite de la valorisation de l'image de l'établissement et du développement de la mixité sociale.

Le programme de l'opération comprend :

- la requalification des espaces extérieurs, la végétalisation de la cour du collège et la création d'un préau,
- la création d'une demi-pension en production sur place, fonctionnant en régie et proposant une offre de proximité et de qualité,
- la mise en accessibilité complète et la rénovation de la voirie du cheminement d'accès traversant entre le boulevard Pinel et la rue Professeur Ranvier, qui servira à la desserte du collège, des écoles maternelles et primaires, et facilitera l'accueil des élèves porteurs d'handicaps lourds, en provenance de la fondation Richard adjacente.

- la création d'une classe d'arts plastiques supplémentaire et une salle de réunion permettant les expositions facilement accessibles en cohérence avec la classe CHAAP.
- le déplacement de l'entrée officielle du collège depuis la rue Ranvier ainsi que l'amélioration de la sécurisation du collège et de l'ensemble du site.
- les exigences de maîtrise de la performance énergétique, de confort d'usage, de la qualité de l'air intérieur.
- la création d'un accueil/loge, la réorganisation de l'ensemble des pôles bureaux, des locaux de détente ainsi que des locaux communs aux élèves.

Un soin sera également apporté sur l'esthétisme et l'identité visuelle du collège ainsi que le changement d'image en lien avec les actions du projet de ville.

Le budget de l'opération est estimé à 32 M€ TTC.

Calendrier de réalisation :

- Consultation maîtrise d'œuvre : 2024 et 2025
- Début des travaux : 2025



La Métropole de Lyon, engagée pour la mixité et l'attractivité des collèges

La Métropole de Lyon gère les collèges avec plusieurs priorités : l'entretien des bâtiments, le développement du numérique, les actions éducatives, l'évolution de la restauration scolaire. Elle travaille de manière étroite avec les services déconcentrés de l'éducation nationale et avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

La Métropole de Lyon a engagé plusieurs actions en faveur de l'amélioration de la mixité sociale, un enjeu majeur pour la réussite de toutes et tous, et l'égalité des chances sur le territoire :

- **La création d'un « Observatoire de la démographie scolaire et de la réussite éducative »** : copiloté avec l'Académie de Lyon, l'observatoire permettra notamment de partager le diagnostic sur l'ensemble du territoire avec les communes, de mieux comprendre les dynamiques socio-économiques au sein des territoires avec l'appui de la recherche, et de suivre les données sur la mixité au fil des ans.
- **Démarche pilote sur le territoire Saint-Fons / Vénissieux** : à l'occasion de la création du nouveau collège République, une réflexion sur l'attractivité de l'ensemble du secteur Saint-Fons / Vénissieux est engagée. En lien avec la politique de la ville et l'Académie, l'objectif est de proposer des scénarios combinant plusieurs leviers d'attractivité (sectorisation, sections d'excellence, recrutement « postes à profil »...) pour améliorer la situation de ce secteur.

Un poste de chargé de mission dédié est créé au sein des effectifs de la Métropole de Lyon.

Ces actions se combinent avec les projets destinés à améliorer l'attractivité des collèges, à travers le « plan collège », les projets éducatifs et citoyens ou encore le développement d'une offre de restauration scolaire plus qualitative.



Les actualités de la rentrée

Restauration scolaire : nouvelle tarification sociale

Dans un contexte de hausse des coûts des denrées alimentaires lié à l'inflation, la Métropole de Lyon a fait le choix d'une tarification protectrice des ménages les plus modestes pour les repas servis dans les collèges, tout en poursuivant l'objectif d'un service public de restauration scolaire de qualité à travers la mise en place d'une nouvelle offre intégrant davantage de nourriture biologique et locale.

Les évolutions

- Le tarif minimum à 1 € est conservé pour permettre aux familles les plus modestes de pouvoir bénéficier d'un repas de bonne qualité à un faible coût,
- La garantie zéro inflation pour les premières tranches de quotient familial, soit 72% des familles concernées qui ne verront pas d'augmentation de tarification,
- La progressivité de la tarification est renforcée, en passant de 4 à 8 tranches de quotient familial, pour une meilleure équité entre les familles.

Tranche	QF	Prix du repas
1	< 400 €	1,00 €
2	de 400 à 800 €	2,00 €
3	de 801 à 1200 €	3,00 €
4	de 1201 à 1600 €	3,90 €
5	de 1601 à 1900 €	4,50 €
6	de 1901 à 2300 €	5,00 €
7	de 2301 à 2600 €	5,50 €
8	> 2600 €	6,00 €

Cette maîtrise des tarifs est rendue possible grâce à une participation financière supplémentaire de la Métropole de Lyon qui s'élève à 2,9 M€.

Travaux de restructuration et d'adaptation

La Métropole de Lyon a établi un schéma directeur à hauteur de 300 millions d'euros sur ce mandat pour les collèges.

Les restructurations déjà lancées depuis le début du mandat se poursuivent sur 8 établissements : Collège Émile Malfroy (Grigny), Collège Jean de Tournes (Fontaines-sur-Saône), Collège Alain (Saint-Fons), Collèges Clément Marot (Lyon 4^{ème}), Victor Grignard (Lyon 8^{ème}), Jean-Philippe Rameau (Champagne au Mont d'Or), Charles Sénard (Caluire et Cuire) et Théodore Monod (Bron).

Le **Collège Boris Vian à Saint-Priest** fait également l'objet d'une rénovation-restructuration exemplaire conduite par la SPL OSER, mandatée par la Métropole de Lyon, qui a pour objectif de réduire de 45% les consommations d'énergies. Les travaux prévus : réfection complète de l'enveloppe thermique, amélioration de la distribution du chauffage, création d'une ventilation double flux, remplacement de l'éclairage, installation de 80kWc de panneaux solaires photovoltaïques.

Comme chaque été, la Métropole de Lyon pilote plusieurs petits et moyens travaux d'amélioration. Cet été, environ 240 opérations ont été menées.

Budget participatif

Concernant les 3 projets retenus à titre expérimental en décembre 2022, ceux des collèges Lucie Aubrac (Givors) et Pierre Valdo (Vaulx-en-Velin) seront opérationnels entre septembre et la Toussaint 2023. Pour le collège Pierre Valdo, il s'agit de la création d'un espace foyer et le réaménagement de la salle d'études. Pour le collège Lucie Aubrac à Givors, il s'agit de l'aménagement du hall en tiers-lieux. La Métropole de Lyon reconduit le budget

participatif pour cette année. Les 82 collèges de la métropole peuvent candidater jusqu'en octobre et obtenir jusqu'à 40000€ pour que les élèves proposent des changements dans leur établissement.



Présentation du projet soumis au budget participatif par les élèves de 4^{ème} du collège Valdo (Vaulx-en-Velin)

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY - Attachée de presse

llatapy@grandlyon.com

06 46 18 90 93

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON